

L'aide aux premiers départs en vacances (Aves)

La Caf de l'Hérault, en partenariat avec la région Occitanie, propose dans le cadre de son Règlement intérieur d'action sociale 2025 un premier départ en vacances (séjour durant l'été de 7 à 21 jours, transport compris) pour des enfants nés entre le 01 janvier 2009 et le 31 décembre 2019.



Pour qui ?

- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 650€
- L'aide est accordée aux enfants nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2019



Quelles conditions ?

- La famille se rapproche d'un des opérateurs conventionnés
- Les opérateurs partenaires accompagnent les familles dans le projet de départ. Ils ont accès, aux informations et font les demandes de prise en charge sur le site de VACAF

Pour tout renseignement, ci-joint liste des opérateurs à contacter :

- Association JPA 34 : jpa@jpa.asso.fr
- Secours Populaire Français : initiatives@spf34.org
- EVS MJC de Marseillan : evs@mjcmarseillan.fr
- Centre socio culturel Espace familles - Montpellier : cspacesfamilles@adage.net
- Centre socio culturel Mas des rencontres - Béziers : csmasdesrencontres@adages.net
- Centre socio culturel Maison Jean-Jacques Rousseau - Lunel : maison.rousseau@ville-lunel.fr